



**BIENVENUE
DANS
LE CHOLETAIS**

**GUIDE
DE
L'ÉTUDIANT**

2019



Le Choletais
L'audace pour réussir

SE REPÉRER, S'INFORMER

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Hôtel d'Agglomération
BP 62111 - 49321 Cholet Cedex
02 44 09 25 00

+ D'INFOS www.cholet.fr

(onglet "chaînes thématiques" / "enseignement" :
lien en bas de page "la vie étudiante dans
le Choletais")

MAIRIE DE CHOLET

Hôtel de Ville
BP 32135 - 49321 Cholet Cedex
02 72 77 20 00

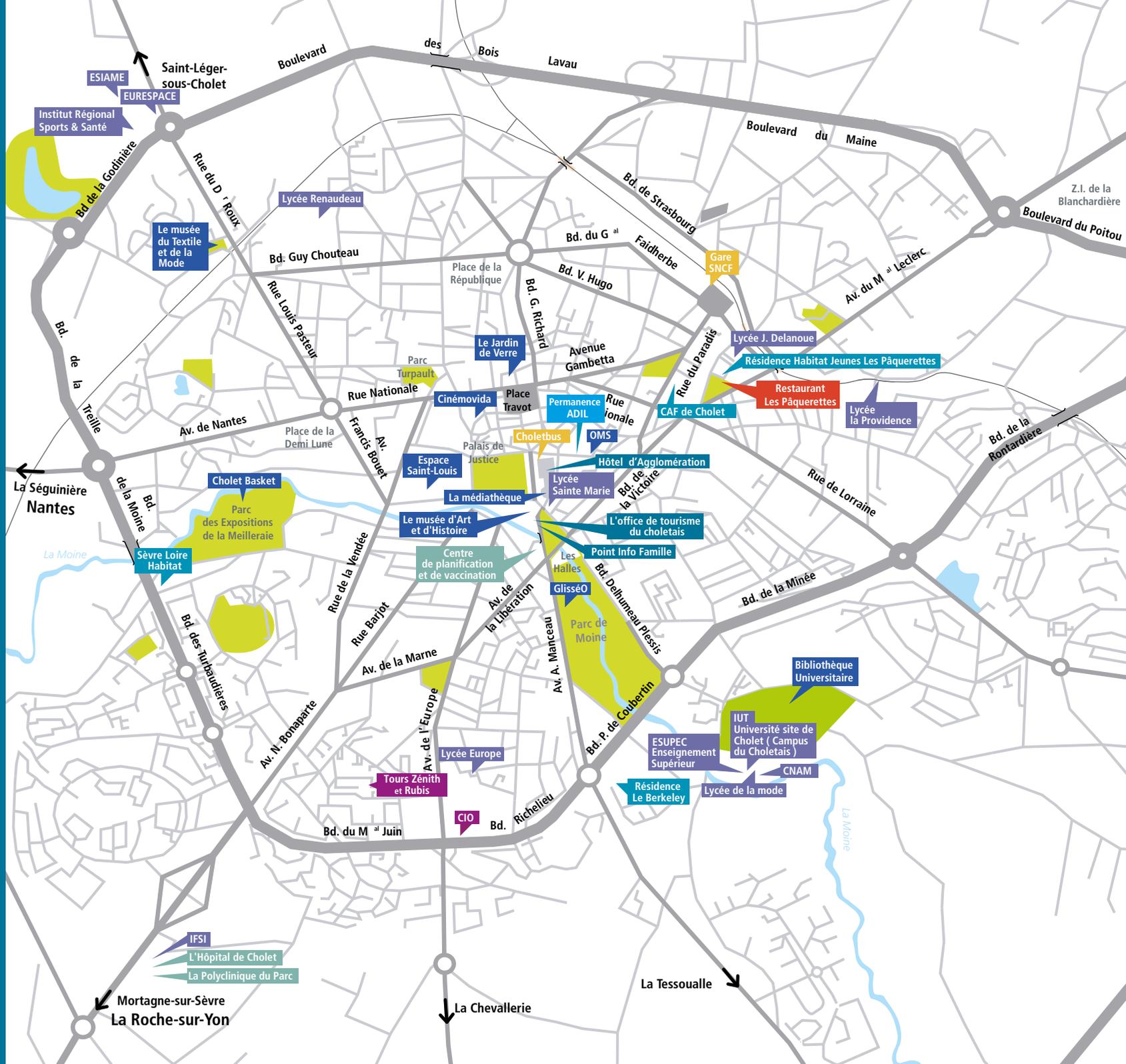
+ D'INFOS www.cholet.fr

OFFICE DE TOURISME DU CHOLETAIS

14 avenue Maudet BP 10636
49306 Cholet Cedex
02 41 49 80 00
info-accueil@ot-cholet.fr

Passport aux nouveaux Choletais avec de nombreux
avantages et réductions dans les domaines sport-
loisirs et culture

+ D'INFOS www.ot-cholet.fr





SE LOGER

LA GARANTIE, LA CAUTION

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Limité à un mois de loyer hors charges pour les locations vides, il garantit le respect de vos obligations (exemple : paiement des réparations locatives). Aucun dépôt de garantie ne peut être demandé en cas de bail mobilité.

Avance Loca-Pass

Financement du dépôt de garantie pour les étudiants ou jeunes de moins de 30 ans.

+ D'INFOS

Action Logement - 02 41 75 94 71
CIL Atlantique - 02 41 71 33 60

Fonds Solidarité Logement

Si vous disposez de ressources faibles et rencontrez des difficultés, vous pouvez demander une aide au Fonds de Solidarité Logement (subvention). Elle peut couvrir le dépôt de garantie et les frais de location divers auxquels vous avez à faire face.

Adressez-vous à une assistante sociale.

LA CAUTION

Afin de s'assurer du paiement du loyer et des charges, le propriétaire peut vous demander la caution d'un tiers, c'est-à-dire l'engagement d'une personne ou d'un organisme de payer le loyer et les charges en cas de défaillance de votre part.

Pass Logement

La Région peut se porter caution (18 mois maximum) pour vous auprès de votre futur propriétaire et répondre de votre dette éventuelle.

URHAJ : 02 51 86 74 00

+ D'INFOS www.urhajpaysdelaloire.fr

VISALE (Visa pour le logement et l'emploi)

Système de cautionnement des loyers pour tous les jeunes étudiants ou alternants de moins de 30 ans. Gratuit et dématérialisé.

+ D'INFOS www.visale.fr

LES AIDES AU LOGEMENT

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

Attribuée en fonction de la situation familiale et économique du bénéficiaire et pour les logements conventionnés seulement, elle est versée directement au bailleur. Le locataire ne paie que la différence entre le montant de l'APL et celui du loyer et des charges qu'il acquitte.

L'ALLOCATION LOGEMENT (AL)

Attribuée, sous condition de ressources, à tout locataire qui ne bénéficie pas de l'APL.

Si vous avez moins de 21 ans, l'octroi d'une aide au logement en qualité d'allocataire fait perdre à vos parents les prestations familiales en votre faveur. Il y a donc lieu d'effectuer un choix en accord avec eux.

L'AIDE MOBILI-JEUNE®

Si vous avez moins de 30 ans, que vous êtes en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole, vous pouvez demander cette aide à Action Logement pour alléger votre quittance de loyer... Montant pris en charge entre 10 € et 100 € / mois.

LES DROITS ET OBLIGATIONS

LE CONTRAT DE LOCATION OU "BAIL"

Le contrat de location ou "bail" fixe les règles qui vont régir votre occupation des lieux, sa durée, les conditions de règlement du loyer et celles de sa résiliation. Le contrat de location, non meublé ou meublé, doit correspondre à un contrat type depuis le 1^{er} août 2015. Une notice d'information doit également être transmise au locataire. Le bailleur doit délivrer un logement décent.

La durée du bail est de trois ans pour une location vide et d'un an pour une location meublée (possibilité de le limiter à 9 mois pour un étudiant).

Depuis le 27 novembre 2018, l'étudiant peut également signer un bail mobilité d'une durée de 1 mois minimum et de 10 mois maximum pour un logement meublé. Ce contrat ne peut être ni renouvelé, ni reconduit. Il peut toutefois être modifié une fois, par avenant, sans que la durée totale du contrat ne dépasse 10 mois.

LE LOYER

Les modalités de fixation et de révision du loyer pour les logements loués non meublés, par un propriétaire privé, sont prévues par la loi.

En contrepartie du paiement du loyer et des charges, le locataire peut demander une quittance, document qui indique distinctement le montant du loyer et des charges qu'il a payés.

Le propriétaire doit alors lui transmettre gratuitement la quittance.



LES CHARGES

Le locataire doit payer des charges correspondant aux :

- frais entraînés par les services rendus liés au logement et à l'usage de l'immeuble (consommations d'eau ou d'énergie, ascenseur, chauffage collectif) ;
- dépenses d'entretien et de petites réparations des parties communes de l'immeuble ;
- taxes locatives, si le locataire en bénéficie (ordures ménagères ou assainissement).

En cas de logement meublé, les charges peuvent être fixées forfaitairement. Elles le sont automatiquement en cas de bail mobilité. Le locataire effectue les menues réparations et les réparations d'entretien courant, les réparations importantes incombent au propriétaire.

L'ASSURANCE HABITATION

Le locataire d'un logement vide doit obligatoirement souscrire une assurance contre les risques locatifs et transmettre au propriétaire l'attestation correspondante. À défaut de remise de l'attestation d'assurance, le bailleur peut souscrire une assurance pour le compte du locataire. Le montant de la prime est récupérable par douzième à chaque paiement de loyer.

CAF DE CHOLET

Service simplifié sur Internet pour faire sa demande d'aide aux logements.

44 rue du Paradis à Cholet
Ouverture : du lundi au vendredi
de 8h45 à 16h sans interruption
0 810 25 49 30

+ D'INFOS www.caf.fr

SE LOGER

L'ÉTAT DES LIEUX. LE PRÉAVIS

Ce document essentiel décrit l'état du logement loué, et est établi d'un commun accord. En cas de litige, le propriétaire s'appuiera sur ce document.

Pour les locations meublées, l'état des lieux devra être complété par un inventaire et état détaillé du mobilier (liste des meubles et description de l'état).

Le locataire peut donner congé à tout moment, en cours de bail, avec un préavis d'un mois en location meublée et de trois mois en location vide (réduit à un mois sous conditions).

Même s'il quitte les lieux avant la fin du préavis, le locataire doit payer le loyer et les charges pendant toute la durée du préavis, sauf si entre-temps un nouveau locataire lui succède avec l'accord du propriétaire.

En cas de colocation, elle peut être formalisée par un contrat unique ou plusieurs contrats entre le locataire et le bailleur. Il existe des dispositions particulières depuis la loi ALUR, notamment pour les charges locatives et la solidarité du loyer.

Le bailleur ne peut pas imposer la solidarité en cas de bail mobilité.

LA TAXE D'HABITATION

Elle est due pour l'année entière dès lors que le locataire occupe les lieux au 1^{er} janvier de l'année. Cependant, il est possible de bénéficier d'un allègement de cette taxe si on est peu ou non imposable. Certains contribuables pourront bénéficier d'un dégrèvement d'office de la taxe d'habitation au titre de la résidence principale à compter des impositions pour 2018 (dégrèvement progressif jusqu'en 2020). Il ne s'appliquera pas aux contribuables bénéficiant déjà de dégrèvements et d'exonérations.

Les étudiants qui occupent une chambre meublée chez l'habitant en sont exonérés.

+ D'INFOS www.impots.gouv.fr



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE MAINE ET LOIRE (ADIL)

Information personnalisée et pratique, objective et gratuite, sur le logement, l'habitat et l'urbanisme, en matière juridique, fiscale et financière.

Permanence les vendredis, de 8h30 à 12h30, sans rendez-vous, et de 14h à 18h sur rendez-vous.

Lieu : 58 rue Saint Bonaventure à Cholet, parking Prisset, local de la Ville de Cholet - 49300 Cholet

Tél. du lundi au jeudi de 9h à 13h au 02 41 81 89 40
contact@adil49.com

+ D'INFOS www.adil49.org

PERMANENCES LOGEMENT POUR LES 16-30 ANS

Accueil, information et orientation dans la recherche et l'accès à un logement. Permanences les mardis de 16h à 19h, sur rendez-vous.

Lieu : Association Habitat Jeunes du Choletais
5 rue de la Casse - 49300 Cholet
aio.cac@aio49.fr

+ D'INFOS www.habitatjeunes-choletais.fr

AFIN DE FACILITER L'ACCÈS À UN LOGEMENT,

voici les principales adresses offrant des logements accessibles aux étudiants et aux jeunes.

SÈVRE LOIRE HABITAT

(organisme HLM)

34 rue de St Christophe CS 32144
49321 Cholet Cedex
02 41 75 25 25

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

+ D'INFOS www.slh-habitat.fr

Résidences Rubis et Zénith

(rue Saint Vincent de Paul à Cholet)

• Logements jeunes et étudiants

Appartements T1 bis et T2 non meublés (de 30 à 49 m²) avec cuisine équipée de plaques de cuisson et accès WIFI.

• Économique

Le loyer mensuel (hors charges) est en moyenne de 184 € pour un T1 bis et de 234 € pour un T2.

Ces logements ouvrent droit à l'APL.

• Proximité

Proche du lycée Europe et du domaine universitaire, de l'hôpital et de nombreux commerces et services.

Possibilité de colocation sur des logements plus grands.

ASSOCIATION HABITAT JEUNES DU CHOLETAIS

Résidence Habitat Jeunes Les Pâquerettes
5 rue de la Casse
49300 Cholet
02 41 71 36 36

logement@habitatjeunes-choletais.fr

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

+ D'INFOS www.habitatjeunes-choletais.fr

• Logements jeunes et étudiants

chambres meublées ou studios équipés avec accès WIFI et salle de bains individuelle.

• Économique

Loyer charges comprises, possibilité d'APL dès le 1^{er} mois.

Tarifs : de 125 € (chambre) à 198 € (studio) pour un étudiant boursier, et de 157 € (chambre) à 231 € (studio) pour un non boursier.

• Facile d'accès

à 8 minutes du centre-ville et de la gare, et à proximité du réseau de transport en commun.

• Convivial

logement privatif avec la possibilité de rencontrer d'autres jeunes.

• Pratique

restauration sur place, tarif CROUS, tarif laverie, cafétéria, espace multimédia.

SE LOGER

RÉSIDENCE LE BERKELEY (privée)

10 rue Roger Hostein 49300 Cholet
Contact : Agence SERGIC
02 41 18 22 18 - www.sergic.com

- **Location de studio vide ou meublé** (24 m²) avec kitchenette équipée.
- **Loyers mensuels indicatifs** : de 315 € à 345 € charges comprises et services inclus (hors laverie automatique), ouvrant droit à l'APL et à l'ALS, honoraires de location en sus.
- **Proximité du domaine universitaire**, et à 5 minutes du centre-ville.
- **Services INCLUS dans le loyer** : salle WIFI, salle de sport, parking aérien, local à vélo, résidence sécurisée avec présence quotidienne d'un régisseur sur place.
- **Service en supplément** : accès à la laverie automatique.

JF ACCUEIL & FORMATION

47/50 rue Alphonse Darmaillacq
49300 Cholet 02 41 49 06 30
jf.accueil.formation@orange.fr

- **Accueil/Information** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, et le samedi de 9h à 12h

+ D'INFOS jf-accueil-formation.fr

PARTICULIERS

POINT INFO FAMILLE :
listes actualisées de logements
proposés par des particuliers
02 72 77 22 10

CENTRALE DU LOGEMENT ÉTUDIANT DU CROUS
www.lokaviz.fr

LES AGENCES IMMOBILIÈRES

Elles proposent des logements vides, meublés ou en colocation.

LES JOURNAUX GRATUITS

Paru-Vendu : www.paruvendu.fr
Top Annonces : www.topannonces.fr



SE RESTAURER



ASSOCIATION HABITAT JEUNES DU CHOLETAIS

RESTAURANT LES PÂQUERETTES

Restaurant agréé CROUS

5 rue de la Casse
49300 Cholet
02 41 71 36 36

- **Self-service** ouvert de 11h45 à 13h30 du lundi au vendredi, de 19h à 20h du lundi au jeudi, y compris pendant les vacances scolaires.
- **Tarifs spécifiques** aux scolaires, jeunes en formation post-bac et personnes à faibles ressources.

+ D'INFOS www.habitatjeunes-choletais.fr

RESTAURANT J'DEJEUNE

31 rue Sadi Carnot
49300 Cholet
02 41 71 36 36

Resto prêt à manger
Formule Snack. Tarif Jeune

+ D'INFOS www.jdejeune.fr

ESUPEC (midi) Enseignement supérieur du Lycée Sainte Marie

Restaurant agréé CROUS

3 rue Henri Huré
49300 Cholet
02 41 49 16 50

LE LYCÉE DE LA MODE (midi)

Restaurant agréé CROUS

20 rue du Carteron - BP 2124
49321 Cholet Cedex
02 41 71 00 53

L'ESPACE DE CONVIVIALITÉ DU CAMPUS

Situé au cœur même du Campus, l'espace de convivialité est un lieu de restauration de 100 m² qui met à disposition des étudiants des distributeurs de boissons et de nourriture. Pour les étudiants qui préfèrent la cuisine "maison", plusieurs micro-ondes sont à leur disposition. À tout moment de la journée, c'est également l'endroit idéal pour se détendre et profiter de la vie étudiante à Cholet !

voir page 14



FINANCER SES ÉTUDES

CROUS DE NANTES

Dossier Social Étudiant (DSE) pour obtenir une bourse et/ou un logement du CROUS.

Inscription sur internet avant le 31 mai.

Possibilité d'aides d'allocations spécifiques ponctuelles : ASAP.

2 boulevard Guy Mollet - 44300 Nantes

02 30 06 02 44

+ D'INFOS www.crous-nantes.fr

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Sous certaines conditions, plusieurs bourses peuvent être octroyées :

- Pour les étudiants et en complément d'une bourse sur critères sociaux, possibilité d'obtenir la Bourse intercommunale d'enseignement supérieur.

- Pour les jeunes attestant d'une participation à une prestation d'orientation payante dans un organisme agréé en orientation scolaire, il existe la Bourse intercommunale d'aide à l'orientation.

- Pour les jeunes qui étudient dans le Choletais et qui partent à l'étranger, il existe la Bourse intercommunale pour un stage ou un séjour académique à l'étranger.

- Pour les jeunes inscrits dans un établissement scolaire du territoire de l'AdC et participant à la finale nationale du concours du Meilleur Apprenti de France, une Bourse intercommunale de soutien au concours du Meilleur Apprenti de France est versée.

02 44 09 25 06

bourses-intercommunales@choletagglomeration.fr

+ D'INFOS www.ville-cholet.fr
(dossiers de bourse téléchargeables)

CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

Fonds régional étudiant

Des difficultés financières au cours de vos études, contactez une assistante sociale du CLOUS ou du Service de médecine préventive (SUMPPS).

ENVOLEO : mobilité des jeunes à l'étranger

Pour les jeunes de moins de 30 ans en formation dans les Pays de la Loire depuis au moins une année académique et inscrits dans un établissement ligérien ayant signé une convention de partenariat Envolo.

Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, de l'International et de l'Europe.

0 800 444 500

+ D'INFOS www.envoleo.paysdelaloire.fr

Pass 15-30 (pass première installation, etc)

Pass Jeunes (pass pratique sportive, pass permis apprenti, etc)

PRÊT ÉTUDIANT

Prêt bancaire garanti par l'État et sans condition de ressources. Il faut être, étudiant dans l'enseignement supérieur et avoir moins de 28 ans.

+ D'INFOS

Banque Populaire, Crédit Mutuel,
C.I.C., Caisse d'épargne et la Société générale.

SERVICE SOCIAL SUMPPS

Pour tout étudiant, aide aux difficultés personnelles, familiales, sociales, matérielles, financières. Entretien avec une assistante sociale par RV téléphonique.

Maison des étudiants

2 boulevard Beaussier - 49045 Angers

02 41 22 69 26



POUR SUIVRE SES ÉTUDES

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Des questions sur votre formation, sur votre avenir, sur le choix de parcours ? Le CIO vous propose un accompagnement personnalisé au CIO sur rendez-vous.

41 avenue de l'Europe

49300 CHOLET

02 41 46 02 66

(accès piéton : bd Richelieu)

cio.cholet@ac-nantes.fr

+ D'INFOS www.cio49.ac-nantes.fr

UNIVERSITÉ D'ANGERS CAMPUS DU CHOLETAIS

Facultés de Droit, Économie et Gestion, Lettres, Langues et Sciences Humaines, UFR ESTHUA, Tourisme et Culture

2 boulevard Pierre Lecoq - BP 90207

49302 Cholet Cedex

02 44 68 81 70

Institut Universitaire Technologique

2 boulevard Pierre Lecoq - 49300 Cholet

02 44 68 88 75

SUIO IP

(Service Universitaire d'Information et d'Orientation - Insertion Professionnelle)

Ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Informations sur rendez-vous via Skype.

"La Passerelle"

2 rue Lakanal

49045 Angers cedex 01

02 44 68 86 20





RECHERCHER UN STAGE, UN PREMIER EMPLOI

Le Service Enseignement Supérieur de l'Agglomération du Choletais propose des conseils sur le CV, la lettre de motivation, l'entretien d'embauche, la définition du projet professionnel, l'organisation de la recherche d'emploi...

Hôtel d'Agglomération - BP 62111
49321 Cholet Cedex
02 44 09 25 06

+ D'INFOS Pour le baby-sitting, pensez au PIF (cf p.8)



SE SOIGNER

CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET

Centre de planification et d'éducation familiale et Centre de dépistage (pratique des Interruptions Volontaires de Grossesse, consultations de contraception, dépistage des Infections sexuellement transmissibles, dépistage anonyme et gratuit du sida et des hépatites, information en matière de contraception, sexualité, IST...).

La gratuité et l'anonymat sont garantis pour les consultations des personnes de moins de 18 ans.

1 rue Marengo BP 507 - 49325 Cholet
02 41 49 68 81

POLYCLINIQUE DU PARC

Avenue des Sables - 49300 Cholet - 02 41 63 42 00

CENTRE DE VACCINATIONS

26 avenue Maudet - 49300 Cholet - 02 41 46 20 27
2 permanences mensuelles (1^{er} mercredi de 14h à 15h/
3^e mardi de 17h30 à 18h30).

MÉDECINE PRÉVENTIVE UNIVERSITAIRE (SUMPPS)

Au campus du Choletais, sont proposées aux étudiants de l'Université et de l'IFSI :

- Des consultations de médecine générale (problème de santé, certificat médical, vaccination, contraception, aménagement des conditions d'études en cas de handicap, conseils...).
- Des consultations de psychologie.
- Des actions de prévention.
- Un service social.

SUMPPS - Campus du Choletais
Boulevard Pierre Lecoq - 49300 Cholet
02 41 22 69 00

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

Pôle santé - 26 avenue Maudet - 49300 Cholet
02 41 46 20 30

Consultations sur rendez-vous le mardi matin, mercredi et vendredi après-midi pour les consultations gynécologiques, la contraception, suivi de grossesse, dépistage IST...

Accueil avec une conseillère conjugale et familiale le mardi sans rendez-vous (info contraception, pilule du lendemain, test de grossesse).

Gratuit et anonyme pour les mineur(e)s.

SE DÉPLACER

AIDES FINANCIÈRES DE LA RÉGION POSSIBLES :

- SNCF (carte mezza)

Contact TER Pays de la Loire : 0 800 584 260
(Service & Appel gratuits depuis tous les téléphones).

CHOLETBUS

Pensez à Choletbus pour vous déplacer en toute liberté sur le territoire de l'Agglomération du Choletais !

Renseignements et horaires sur le site internet www.choletbus.fr et l'application Choletbus

Tarif préférentiel pour les jeunes :

en vente directement

sur le site internet www.choletbus.fr

sur l'application Choletbus,

ou à l'Espace Choletbus, parvis de l'Hôtel de Ville à Cholet.



SNCF

Place du 77^e Régiment d'Infanterie
49300 Cholet
08 92 35 35 35

ouverture du guichet : lundi au vendredi de 5h35 à 23h55 / samedi de 5h55 à 21h35/ dimanche et jours fériés : 7h50 à 23h30

+ D'INFOS www.ter-sncf.com
ou www.oui.sncf.com

+ D'INFOS 02 41 62 65 65
ou accueil.tpc@choletbus.fr



Appli Choletbus
disponible sur
Apple store et
Google Play

SE DÉTENDRE, SE CULTIVER



Brise la glace

L'ESPACE DE CONVIVIALITÉ DU CAMPUS

Que serait une université sans sa mythique "cafet" ? Toujours au cœur des séries télé à la "Happy Days", c'est le lieu privilégié pour faire des rencontres. Bavardages, révisions avant les exams... Qui ne se précipite pas à la machine à café dès que sonne la pause ?

La cafet' pense à tout : news internationales à la télé, infos locales via les journaux proposés...

Les sofas orange style seventies et les chaises hautes métallisées à l'américaine offrent un mix tendance entre vintage et modernité. Voici l'endroit parfait pour se raconter les derniers potins !

À midi, la course aux micro-ondes est lancée ! Un déjeuner rapide et équilibré est enfin possible grâce aux menus adaptés des distributeurs. Une ambiance entre rires et détente se crée avant le retour sur les bancs de l'amphi...

ACCUEIL DES ÉTUDIANTS 2019

Des animations étudiantes, notamment une soirée de "Noël" à Glisséo, sont organisées à Cholet pour bien commencer l'année.

DÉFI ÉTUDIANT

Appel à projets lancé aux étudiants pour qu'ils proposent une animation, au cours de l'année scolaire, par établissement d'enseignement supérieur. Des subventions et récompenses aux meilleurs projets sont à la clé.

SE DÉTENDRE, SE CULTIVER

LE JARDIN DE VERRE

Géré par l'Association de Développement Artistique du Jardin de Verre, son projet est axé sur la rencontre de tous les publics, la création contemporaine et le spectacle vivant : chanson, danse, théâtre, musique, jeune public, cirque...

13 boulevard Gustave Richard - 49300 Cholet
02 41 65 13 58

+ D'INFOS www.jardindeverre.fr

JARDIN BOULLOIRE & ÉTINCELLES

C'est l'espace éducatif, artistique et culturel du Jardin de Verre : Pratiquer du théâtre, du chant, de la danse, participer à la production d'un spectacle en bénéficiant d'un encadrement professionnel, se faire accompagner en tant que porteur d'un projet artistique,...

Nouveau ! La Carte UA : Un programme de découvertes et d'initiation à destination des étudiants du campus choletais

L'ESPACE SAINT-LOUIS

Pôle Culturel communautaire regroupant dans un même lieu l'outil de formation artistique (le Conservatoire) et l'outil de diffusion de la saison culturelle communautaire (le Théâtre Saint-Louis).

LE CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS - MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE

Enseignement de la musique, de la danse et du théâtre. Programmation de concerts, de spectacles et de conférences.

De l'éveil au cycle spécialisé pour un parcours amateur ou pré-professionnel.

Parmi les nombreuses disciplines enseignées : Musiques Actuelles, Musique Ancienne, Musique et Handicap (cursus adapté), Danse Classique, Jazz et de Caractère, Théâtre...

5 rue Tournerit - 49300 Cholet - 02 44 09 26 00
conservatoire@choletagglomeration.fr

+ D'INFOS www.cholet.fr

LE THÉÂTRE SAINT-LOUIS

Doté d'une jauge de 850 places, le Théâtre Saint-Louis accueille une programmation artistique qui se veut audacieuse, dynamique, moderne et ouverte sur les formes d'expression artistique novatrices. Concerts, humour, théâtre, danse et arts croisés sont à l'agenda.

Rue Jean Vilar - 49300 Cholet - 02 72 77 24 24

+ D'INFOS www.cholet.fr (programme complet)

Retrouvez-nous sur le Facebook
[@theatresaintlouischolet](https://www.facebook.com/theatresaintlouischolet)



Jardin de Verre



Musée du Textile et de la mode



Bibliothèque universitaire

MÉDIATHÈQUE ÉLIE CHAMARD

Pour tous les étudiants et les moins de 18 ans :

- carte d'emprunt gratuite
- accès à Internet
- accès aux outils bureautiques
- espaces wifi à la médiathèque et à la BU

Ouverture : mardi, jeudi et vendredi de 10h à 18h
et mercredi et samedi de 10h à 12h et 14h à 18h

Rue Travot - BP 31235 - 49312 Cholet Cedex
mediatheque@choletagglomeration.fr
02 72 77 23 41

+ D'INFOS e-changes.cholet.fr

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et
samedi de 8h30 à 12h30

Pendant les vacances universitaires : du lundi au
vendredi de 8h30 à 17h30

Bd Pierre Lecoq - 49300 Cholet - 02 72 77 23 39
bu.mediathèque@choletagglomeration.fr

+ D'INFOS e-changes.cholet.fr

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE

Ouvert du mercredi au samedi et jours fériés de 10h
à 12h et de 14h à 18h (sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25
décembre) et le dimanche de 14h à 18h. En juillet et
août, ouverture supplémentaire le lundi.

Entrée gratuite tous les jours pour les étudiants
sur présentation d'un justificatif.

27 avenue de l'Abreuvoir - 49300 Cholet
02 72 77 23 22

museearthistoire@choletagglomeration.fr

+ D'INFOS www.cholet.fr/musee-art-histoire.php

MUSÉE DU TEXTILE ET DE LA MODE

Ouvert du mercredi au samedi et jours fériés de 10h
à 12h et de 14h à 18h (sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25
décembre) et le dimanche de 14h à 18h. En juillet et
août, ouverture supplémentaire le mardi.

Entrée gratuite tous les jours pour les étudiants
sur présentation d'un justificatif.

Rue du Dr Roux - 49300 Cholet - 02 72 77 22 50
museetextile@choletagglomeration.fr

+ D'INFOS www.cholet.fr/musee-textile.php



SE DÉTENDRE, SE CULTIVER

GlisséO

Cholet Basket

Cinémovida

Stella Sport La Romagne

ÉCOLE D'ARTS DU CHOLETAIS

L'École d'Arts du Choletais dispense des cours d'Arts Plastiques aux enfants, adolescents et adultes. Elle propose une formation éclectique et s'inscrit dans le paysage culturel comme un établissement vivant où se côtoient différents publics de tous âges.

L'École d'Arts du Choletais dispose par ailleurs, d'une Classe Préparatoire aux Écoles Supérieures d'Arts (Beaux-Arts, Architecture, Design, BD...) et accueille des expositions d'artistes contemporains dans la Galerie de l'École.

Impasse des Charuelles - 49300 Cholet
02 72 77 23 40

CINÉMA CINÉMOVIDA

Les Arcades Rougé - 49300 Cholet
08 92 68 75 35

Pour les intéressés et férus de cinéma, Cinémovida propose aux lycéens et aux étudiants de devenir "Ambassadeurs Cinémovida".

+ D'INFOS www.cine-movida.com

LUDOTHÈQUE

Une collection de 7000 jeux ! Des jeux de stratégie, d'ambiance, des jeux d'extérieur pour des soirées animées. C'est LE lieu où emprunter un jeu, LE lieu pour découvrir des nouveautés proposées dans les espaces de jeux ou lors de soirées jeux.

Les Arcades Rougé

30 rue Bretonnaise - 49300 Cholet

Tél : 02 72 77 23 44

+ D'INFOS www.cholet.fr
ludothèque@choletagglomeration.fr

GLISSÉO COMPLEXE PISCINES - FITNESS - PATINOIRES

GlisséO permet à chacun de profiter d'un ensemble d'activités ludiques et sportives à Cholet : piscine et patinoire, fitness...

Avenue Anatole Manceau - 49300 Cholet

02 41 71 64 20

info@glisseo.com

+ D'INFOS www.glisseo.com

OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE CHOLET

L'OMS est une structure "Ressources et Relais" qui met à disposition du public les informations nécessaires à la pratique sportive dans un des nombreux clubs de la ville de Cholet. (77 disciplines proposées par 95 associations). L'OMS organise aussi des manifestations sportives.

De plus, l'OMS vous permet de connaître et de suivre toute l'actualité sportive du Choletais (matches, calendriers, tournois, etc).

58 rue Saint Bonaventure - 49300 Cholet

02 41 65 45 51

oms-cholet@wanadoo.fr

+ D'INFOS www.oms-cholet.com

STELLA SPORT LA ROMAGNE

La Stella Sport La Romagne : club de haut niveau de tennis de table.

BP 5 - 49740 La Romagne

+ D'INFOS www.ttlaromagne.info

SUAPS

(Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)

Débutant, confirmé ou expert, 10 activités sont proposées : basket, badminton, musculation, volley, escalade, natation, fitness, futsal, step, self-défense judo.

02 41 22 69 49
+ D'INFOS www.univ-angers.fr/suaps

CHOLET BASKET

L'équipe Jeep® Élite de Cholet Basket, Championne de France 2010, est l'un des clubs de basket majeur dans l'hexagone.

3 avenue Marcel Prat - BP 10 752

49307 Cholet Cedex

02 41 58 50 58

Billetterie : 02 41 58 30 30

billetterie@cholet-basket.com

+ D'INFOS www.cholet-basket.com



MAISON DE LA FRANCOPHONIE ABDOU DIOUF

À LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DU CAMPUS DE CHOLET

ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Cours de grammaire pour les passionnés
- Cours de latin
- Accueil des étudiants étrangers
- Conférences
- Lecture de contes
- Concours d'éloquence
- Prêt d'ouvrages francophones

+ D'INFOS 02 44 09 25 06
maisondefracophonie@choletagglomeration.fr



Forum jobs d'été & jobs étudiants

"Site de rencontres"
jeunes & professionnels

MARS 2020

Rencontres avec
des professionnels

Offres d'emploi

Plus d'infos sur cholet.fr





LA FÊTE DE LA MUSIQUE

LES Z'ALLUMÉS



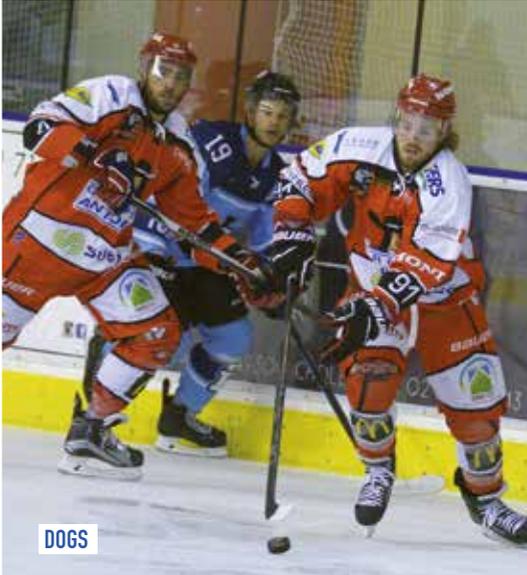
THÉÂTRE SAINT-LOUIS



CISPA Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air / Lac de Ribou



LES ARCADES ROUGÉ / CENTRE-VILLE



DOGS



CARNAVAL



GOLF



L'AUTRE USINE 10 activités sur un seul lieu : karting, bowling, lasergame, foot5, ...



SKATEPARK



AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Hôtel d'Agglomération
BP 62111 - 49321 CHOLET Cedex
02 44 09 25 00 - Fax : 02 44 09 25 08
cholet.fr

VIE ÉTUDIANTE

Service Enseignement Supérieur
et Formation Professionnelle
02 44 09 25 06

Aide aux projets étudiants :
etudiantscholet@choletagglomeration.fr
Facebook : "la vie étudiante à Cholet"